

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 450 24 mars 2007

SOMMAIRE

3U Telecom S.à r.l	5 JER Lara S.à r.l.
Aclee S.à r.l2160	LaSalle UK Ventures Property 1 21571
Amber International Limited2158	Latin American Nautilus S.A 21569
Anais S.A2157	7 Lux Logistics 24 S.à r.l
Asyris S.A	Meubles Decker S.à r.l
Atos Medical S.à.r.l2159	MGP Sun S.à r.l
Base 2000 S.A	Novator Finance Bulgaria S.à r.l 21580
Bears & Sons S.A2160	OCM Luxembourg EPOF S.à r.l 21581
Bears & Sons S.A2160	Operspec S.A.Holding21589
Bertralux S.A	Orco Holding21595
Bucci Company2159	Orco Holding
Bul Invest S.A	ParLyo Property Investments S.à r.l 21591
Cadlux Holdco S.à r.l2157	ParLyo Property Investments S.à r.l 21587
Captiva Capital Management S.à r.l 2155	4 PE2 Financial Services S.à r.l 21560
Carla S.à r.l	
Casa Natura S.A	
Color Box S.A	
Comptis S.A	
Delano S.à r.l	-
Drei Flügel S.A	
Dretschler.com S.à r.l 2159	
DVGS International S.à.r.l 2159	Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l 21587
Energy C.A. Luxembourg2159	Société de Transactions Immobilières Lu-
Eurinco S.A	
Exmar Lux S.A2158	SPM S.à r.l
F.C.L. Real Estate S.à.r.l	The Shipowners' Mutual Strike Insurance
F.Mec S.A	Association Europe
Glengarry Investments S.à r.l 2156	Trenor Holding Luxembourg S.à.r.l 21565
GloboSell S.à r.l2159	Trigo Lux S.à r.l
GSS III Partners Duisberg S.à.r.l 2155	TS Nautilus Holdings S.à r.l 21573
Icipu S.A	T.W.A. (Technical Work Applications and
Immobilière Wagner & Wagner S.A 2159	Industrial Service), S.à r.l 21567
JER Europe Fund III 2 S.à r.l 2156	7



GSS III Partners Duisberg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.057.325,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.961.

Extrait des résolutions de l'Associé du 29 décembre 2006

L'associé de GSS III PARTNERS DUISBERG S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

Gérant:

- Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
 - De nommer le gérant suivant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Les gérants actuels sont:

- Thijs van Ingen gérant
- Jan-Dries Mulder gérant
- Carolyn Harris gérant

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007019994/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Captiva Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.025.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of the month of December.

Before, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK (formerly denominated CDC IXIS CAPITAL MARKETS S.A.), a société anonyme à directoire governed by the laws of France, with a corporate capital of 1,909,410,791.25 EUR, having its registered office in 47 quai d'Austerlitz, 75013 Paris (France), registered under the number 340 706 407 RCS Paris, being the holder of the 146,288 (one hundred and forty-six thousand two hundred and eighty-eight) shares, representing the entirety of the corporate capital of CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l.

here represented by:

M ^e Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Paris (France) on 8 December 2006;

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered under the number R.C.S. Luxembourg B 92025, with a corporate capital of 3,657,200.- EUR hereinafter referred to as the «Company», incorporated by a notarial deed of 20 January 2003, published in the Mémorial C number 409 of 15 April 2003, p. 19613. The articles of incorporation have been amended for the last time following a notarial deed of 30 May 2006 published in the Mémorial C, number 1565 of 17 August 2006, p.75094.



II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. To amend the article 21 of the articles of association to read as follows:
- « **Art. 21.** If the Company is composed of less than twenty-five shareholders, the operations of the company may be supervised by one or several statutory auditors, which may be partners or not. The sole partner, or as the case may be the partners may appoint such statutory auditor, and shall determine their number, remuneration and term of office.

If the Company exceeds the criteria set up by the law the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.»

2. Powers for formalities.

has requested the undersigned notary to document that the sole shareholder has resolved the following:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to amend and restate the article twenty-one (21) of the articles of incorporation of the Company so that from now they shall read as follows:

« **Art. 21.** If the Company is composed of less than twenty-five shareholders, the operations of the company may be supervised by one or several statutory auditors, which may be partners or not. The sole partner, or as the case may be the partners may appoint such statutory auditor, and shall determine their number, remuneration and term of office.

If the Company exceeds the criteria set up by the law the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.»

No other changes are made to the articles of incorporation of the Company.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK (anciennement dénomée CDC IXIS CAPITAL MARKETS S.A.), une société anonyme à directoire régie par le droit français, ayant un capital social de 1.909.410.791,25 euros, ayant son siège social au 47 quai d'Austerlitz, 75013 Paris (France), immatriculée sous le numéro 340 706 407 RCS Paris, titulaire de 146.288 (cent quarante-six mille deux cent quatre-vingt-huit) parts sociales, représentant la totalité du capital de CAPTIVA CA-PITAL MANAGEMENT, S.à r.l.

représentée aux fins des présentes par:

M e Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privée donnée à Paris (France) le 8 décembre 2006.

Ladite procuration, contresignée sans aucune altération par le comparant et le notaire, sera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 92.025, ayant un capital social de 3.657.200,- euros, ci-après désigné par la «Société», constituée suivant acte notarié du 20 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 409 du 15 avril 2003, p. 19613. Les statuts ont été modifies pour la dernière fois suivant acte notarié du 30 mai 2006 publié au Mémorial C, numéro 1565 du 17 août 2006, p.75094.



II. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnait être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modifier l'article 21 des statuts pour lire ce qui suit:
- « Art. 21. S'il y a moins de vingt-cinq associés, les opérations de la Société pourront être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. L'associé unique, ou le cas échéant, les associés peuvent designer le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Dans les cas où la Société dépasserait les critères requis par la loi, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les members de l'institut des réviseurs d'entreprises seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.»

- 2. Pouvoirs pour formalités.
- a demandé au notaire instrumentaire d'acter que l'associé unique a décidé ce qui suit:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier et reformuler l'article vingt et un (21) des statuts de la Société de telle sorte qu'on puise le lire désormais comme suit:

« Art. 21. S'il y a moins de vingt-cinq associés, les opérations de la Société pourront être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. L'associé unique, ou le cas échéant, les associés peuvent designer le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Dans les cas où la Société dépasserait les critères requis par la loi, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.»

Les autres dispositions des statuts de la Société restent inchangées.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2006, vol. 909, fol. 43, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2007. Référence de publication: 2007022542/239/110. J.-J. Wagner.

(070015324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

MGP Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.362.

Suite à une série de trois transferts détaillés ci-dessous, toutes les 105 parts sociales nominatives de classe A détenues par MGP EUROPE (LUX), S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous) dans la Société ont été transférées à MGP EUROPE AIV (LUX), S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous):

Suite à un premier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE (LUX), S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 114.151), a cédé la totalité des 105 parts sociales nominatives de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Islands of Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36032).

A la suite de ce premier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP EUROPE FUND II, L.P.:	105 parts sociales nominatives de classe A
- MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l.:	345 parts sociales nominatives de classe A
- CONCERTO DEVELOPPEMENT SAS:	50 parts sociales nominatives de classe B



Suite à un deuxième transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Islands of Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36032), a cédé la totalité des 105 parts sociales nominatives de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n ° LP12852893) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901.

A la suite de ce deuxième transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP EUROPE FUND II (ALBERTA), L.P.:	105 parts sociales nominatives de classe A
- MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l.:	345 parts sociales nominatives de classe A
- CONCERTO DEVELOPPEMENT SAS:	50 parts sociales nominatives de classe B

Suite à un troisième et dernier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n ° LP12852893) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901, a cédé la totalité des 105 parts sociales nominatives de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE AIV (LUX), S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 122.881).

A la suite de ce troisième et dernier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP EUROPE AIV (LUX), S.à r.l.:	105 parts sociales nominatives de classe A
- MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l.:	345 parts sociales nominatives de classe A
- CONCERTO DEVELOPPEMENT SAS:	50 parts sociales nominatives de classe B

Suite à une série de trois transferts détaillés ci-dessous, toutes les 345 parts sociales nominatives de classe A détenues par MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous) dans la Société ont été transférées à MGP EUROPE PARALLEL AIV (LUX), S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous):

Suite à un premier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 114.150), a cédé la totalité des 345 parts sociales nominatives de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE PARALLEL FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Islands of Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36497).

A la suite de ce premier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP EUROPE AIV (LUX), S.à r.l.:	105 parts sociales nominatives de classe A
- MGP EUROPE PARALLEL FUND II, L.P.:	345 parts sociales nominatives de classe A
- CONCERTO DEVELOPPEMENT SAS:	50 parts sociales nominatives de classe B

Suite à un deuxième transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE PARALLEL FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Islands of Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36497), a cédé la totalité des 345 parts sociales nominatives de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE PARALLEL FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n ° LP12853040) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901.

A la suite de ce deuxième transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP EUROPE AIV (LUX), S.à r.l.:	105 parts sociales nominatives de classe A
- MGP EUROPE PARALLEL FUND II (ALBERTA), L.P.:	345 parts sociales nominatives de classe A
- CONCERTO DEVELOPPEMENT SAS:	50 parts sociales nominatives de classe B

Suite à un troisième et dernier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE PARALLEL FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n ° LP12853040) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901, a cédé la totalité des 345 parts sociales nominatives de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE PARALLEL AIV (LUX), S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 122.880).



A la suite de ce troisième et dernier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont désormais détenues comme suit:

MGP EUROPE AIV (LUX), S.à r.l.:
 MGP EUROPE PARALLEL AIV (LUX), S.à r.l.:
 CONCERTO DEVELOPPEMENT SAS:
 50 parts sociales nominatives de classe B

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour MGP SUN, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022858/3648/86.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04188. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Sales Business Materials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 18, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.545.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 mars 2006

Démission - Nomination

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée des associés de la société SALES BUSINESS MATERIALS, en abrégé S B M, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 18, rue de l'Industrie, inscrite au R. C. S. Luxembourg sous n ° B 22. 545, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00625, que Monsieur Moritz Lemaire a démissionné de son mandat de gérant à la date du 31 mai 2006 et que Monsieur Pascal Francois, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 4, rue de Vance, Belgique, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée à dater du 1 er juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Mersch, le 10 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007020105/242/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00625. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Trigo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 19, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 123.801.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur José Antonio Trigo Correa, gérant de sociétés, demeurant à 57160 Scy-Chazelles (France) 11, Clos des Charmilles, né le 19 août 1952 à Villanueva del Fresno (Espagne).
- 2. Monsieur Jaime Goncalves, gérant de sociétés, demeurant à L-5885 Hesperange, 363, route de Thionville, né le 22 mars 1958 à Parambos (Portugal).
- 3. Monsieur Jean-Marc, Alfred, Eugène Neth, responsable de société, demeurant à F-57050 Le Ban St Martin, 24, rue du Maréchal Foch, né le 5 janvier 1957 à Saint Avold (France).
- 4. Monsieur Adelino Rodrigues, carrossier débosseleur, demeurant à F-57950 Montigny les Metz, 6, rue Meurisse, né le 22 septembre 1966 à Paços de Bandao (Portugal).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles



du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

- Art. 2. La société prend la dénomination de TRIGO LUX S.à r.l., avec enseigne commerciale GARAGE TRIGO.
- Art. 3. La société a pour objet
- l'exploitation d'ateliers-garage de réparation de voitures de toutes marques (mécanique, carosserie, électricité...),
- la location de véhicules sans chauffeur,
- la vente de véhicules neufs et d'occasion.

En général, la société pourra prester tous les services se rattachant de près ou de loin à l'objet social en vue de la bonne exécution de celui-ci et pourra par ailleurs entreprendre et traiter toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social et de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-neuf centimes (12.394,69 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf centimes (24,79 EUR) chacune, attribuées comme suit:

	Parts
	sociales
1) Monsieur José Antonio Trigo Correa, prénommé, deux cent soixante-quinze	. 275
2) Monsieur Jaime Goncalves, prénommé, cent vingt-cinq	. 125
3) Monsieur Jean-Marc Alfred Eugène Neth, prénommé, soixante-quinze	. 75
4) Monsieur Adelino Rodrigues, prénommé, vingt-cinq	. 25
Total: cinq cents	500

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.



Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,-EUR).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est établi à L-2611 Luxembourg, 19, route de Thionville.
- 2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

Gérant technique:

- Monsieur Arnaldo Nunes Ribeiro, débosseleur-peintre, demeurant à L-2611 Luxembourg, 19, route de Thionville, né à Nevogilde Lousada (Portugal), le 17 janvier 1966.

Gérants administratifs:

- Monsieur Jaime Goncalves, prénommé.
- Monsieur José Antonio Trigo Correa, prénommé.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A. Trigo Correa, J. Goncalves, J.-M. Neth, A. Rodrigues, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, vol. 157S, fol. 45, case 5. — Reçu 123,95 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007022444/220/112.

(070015977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

PE2 Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 90.464.

Protokoll und Beschlüsse der Gesellschafterversammlung vom 28. November 2006

Die Gesellschafter beschließen einstimmig, dass die Gesellschaft zum 1. Dezember 2006 Ihren Sitz an die Adresse 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg verlegt.

Der Gesellschafter Stefan Eck informiert die Gesellschaft, dass er umgezogen ist und ab dem 1. November 2006 an der Adresse 34, rue aux Laines in B-1000 Brüssel zu erreichen ist.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Dezember 2006.



PE2 FINANCIAL SERVICES Unterschrift Un mandataire

Référence de publication: 2007020957/1333/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Bul Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.972.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUL INVEST S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre

constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 20 janvier 2006

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110.972

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Maître Olivier Martin, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt. qui désigne comme secrétaire Maître Véronique Wauthier, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Koen De Vleeschauwer, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Rectification de la valeur nominale des actions émises.
- 2.- Réduction du capital social pour le porter de son montant de 1.000.000,- EUR représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 10.000,- EUR chacune, à un montant de 400.000,- EUR représenté par 100 actions avec une valeur nominale de 4.000,- EUR par diminution de la valeur nominale de chaque action de 6.000,- EUR et remboursement du capital aux actionnaires au pro rata des actions détenues.
 - 3.- Modification correspondante du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts.
 - 4.- Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale déclare rectifier la valeur nominale de chaque action de 1.000,- EUR (mille euros) par action tel que indiqué dans l'acte de constitution du 30 septembre 2005 par 10.000,- EUR (dix mille euros) correspondant à la valeur au pair ainsi le capital social de 1.000.000,- EUR (un million d'euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 10.000,- EUR (dix mille euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social d'un montant de 600.000,- EUR (six cent mille euros) pour le porter de son montant de 1.000.000,- EUR (un million d'euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 10.000,- EUR (dix mille euros) chacune, à un montant de 400.000,- EUR (quatre cent mille euros) représenté par 100



(cent) actions d'une valeur nominale de 4.000,- EUR (quatre mille euros) par diminution de la valeur nominale de chaque action de 6.000,- EUR (six mille euros) et remboursement du capital aux actionnaires au pro rata des actions détenues.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le 1 er paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Le capital social de la société est fixé à 400.000,- EUR (quatre cent mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 4.000,- EUR (quatre mille euros) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Martin, V. Wauthier, K. De Vleeschauwer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 9, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022570/206/68.

(070015822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Comptis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 78.490.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPTIS S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COMPTIS S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 834 du 16 novembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 243 du 3 avril 2001, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 413 du 14 mars 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1544 du 12 août 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.490, au capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur René Kinnen, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Danielle Ginter, employée privée, demeurant à Larochette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:
 - 1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
 - 2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.



- 3. Décharge à donner au conseil d'administration, au fondé de pouvoirs et au commissaire aux comptes jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.
 - 4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme COMPTIS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme COMPTIS S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs, au fondé de pouvoirs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Ouatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

- Monsieur Otis Claeys, comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Kinnen, B. Bartolovic, D. Ginter, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 51, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

E. Schlesser.

Référence de publication: 2007022557/227/71.

(070015780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

S.T.I.L. Immo, Société de Transactions Immobilières Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7773 Bissen, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.199.

L'an deux mille six, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE DE TRANSACTIONS IMMOBILERES LUXEMBOURG S.A. en abrégé S.T.I.L. IMMO S.A. (n ° matricule 19992233764) avec siège social à L-2167 Luxembourg, 28c, rue des Muguets;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 73.199;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 3 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 6.266;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Richard Sturm, juriste, demeurant à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Phil Siebenbour, claire de notaire, demeurant à Elvange.



A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Vitor Da Conceicao Sousa, employé privé, demeurant à L-9030 Warken, 44, Cité Waarkdall

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-7773 Bissen, 5, rue de la Gare.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des Statuts.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de société de L-2167 Luxembourg, 28c, rue des Muguets à L-7773 Bissen, 5, rue de la Gare.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution, le premier alinéa de l'article 2.- des statuts est à lire comme suit:

« Art. 2. 1 er alinéa. Le siège social est établi à Bissen.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ six cent vingt euros (620,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Siebenbour, R. Sturm, V. Da Conceicao Sousa, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2006, vol. 907, fol. 101, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 9 janvier 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007022569/209/51.

(070015816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Icipu S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.958.

Messieurs Luc Hansen, Guy Hornick et Pierre Lentz ont démissionné de leurs mandats d'Administrateurs le 9 janvier 2007.

AUDIEX S.A. a également démissionné le 9 janvier 2007 de son mandat de Commissaire aux comptes.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007020906/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.



Trenor Holding Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.749.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ^o 45569 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger Notaire

Référence de publication: 2007020949/211/11.

(070014338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

SPM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007020951/231/16.

(070014323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Glengarry Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.221.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of December Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., a «société anonyme» incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under Section B, number 9.164, represented by M. Jürgen Schweig, Banker and M. Rolf Caspers, Banker, both residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer in L-1115 Luxembourg.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the prenamed entity, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. is the sole actual shareholder of GLENGARRY INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of notary Paul Bettingen on November 2, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, number 90 of February 1, 2005.
- that the capital of the corporation GLENGARRY INVESTMENTS S.à r.l. is fixed at one million one hundred thirty-six thousand and three hundred Pounds Sterling (1,136,300.- GBP) represented by eleven thousand three hundred sixty-three (11,363) parts of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) each, fully paid;
- that the prenamed entity, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. has become owner of the parts and has decided to dissolve the company GLENGARRY INVESTMENTS S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that the prenamed entity, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., being sole owner of the shares and liquidator of GLENGARRY INVESTMENTS S.à r.l., declares:
 - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;



- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of GLENGARRY INVESTMENTS S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société anonyme de droit Luxembourgeois DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, et enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 9.164,

ici représentée par Monsieur Jürgen Schweig, banquier and Monsieur Rolf Caspers, Banquier, résidant tous deux professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme de droit Luxembourgeois DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. est la seule et unique associée de la société GLENGARRY INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen, en date du 2 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 90 du 1 er février 2005.
- que le capital social de la société glengarry investments S.à r.l. s'élève actuellement à un million cent trente six mille trois cents Livres Sterling (1.136.300,- GBP) représenté par onze mille trois cents soixante-trois (11.363) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP) chacune, entièrement libérées;
- que la société anonyme de droit Luxembourgeois DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société GLENGARRY INVESTMENTS S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que la société anonyme de droit Luxembourgeois DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société GLENGARRY INVESTMENTS S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
 - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société GLENGARRY INVESTMENTS S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schweig, R. Caspers, M. Lecuit. Enregistré à Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2006, vol. 408, fol. 77, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2006.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007020817/243/82.

(070013830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.



JER Lara S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. JER Europe Fund III 2 S.à r.l.). Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 115.485.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45550 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger Notaire

Référence de publication: 2007020947/211/12.

(070014413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

F.Mec S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.272.

Messieurs John Seil, Pierre Lentz et Thierry Fleming ont démissionné de leurs mandats d'Administrateurs le 9 janvier 2007.

AUDIEX S.A. a également démissionné le 9 janvier 2007 de son mandat de Commissaire aux comptes.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007020907/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

T.W.A. (Technical Work Applications and Industrial Service), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 111.934.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TECHNICAL WORK APPLICATIONS AND INDUSTRIAL SERVICE S.à r.l., en abrégé T.W.A., ayant son siège social à L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 111.934, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 361 du 17 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nicole Bley, clerc de notaire, demeurant à Cruchten.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Vanessa Alexandre, juriste, demeurant à Lischert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentais d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3. Nomination d'un commissaire à la liquidation.
- 4. Divers
- II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.



Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

- III.- Que les associés ont été régulièrement convoqués. Que les associés représentant 83 pourcent du capital sont présents ou représentés de sorte que le quorum est atteint.
- IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le Conseil d'Administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur João Nuno Pereira, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 99, Grand Rue.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, FIDUS GESTION S.A., dont le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 4a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700,00).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Nuno Pereira, N. Bley, V. Alexandre, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2006, vol. 408, fol. 76, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007020818/243/65.

(070014094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Color Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 2, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 107.294.

Statuts coordonnés en date du 20 décembre 2006, suite à un acte n ° 762 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007020944/208/12.

(070013722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.



Asyris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 88.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007020950/202/12.

(070014330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Latin American Nautilus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 77.351.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A. qui a été tenue le 26 juin 2006

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration de LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A., Société Anonyme (la «Société»), qui à été tenue à Luxembourg en date du 26 juin 2006, que le Conseil:

- a) a pris acte des démissions de M. Carlos Lambarri de son poste d'Administrateur-Délégué (Chief Executive Officer) de la Société, en date du 21 juin 2006.
- b) a nommé M. Francesco Armato, domicilié à Rome (Italie), Via Cristoforo Colombo 142/D, en tant que nouvel Administrateur-Délégué (Chief Executive Officer) de la Société, en lui conférant les pouvoirs suivants:

L'Administrateur-Délégué sera chargé de la gestion journalière de la Société et pourra engager la Société avec sa seule signature pour les opérations suivantes, qui seront par conséquant comprises dans la gestion journalière de la Société:

- Convoquer les réunions du Conseil d'Administration.
- Signer la correspondance courante.
- Effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant en USD ou en Euro de la société à concurrence de USD 250.000,- ou sa contre-valeur par opération.
 - Endosser pour dépôt, au nom et pour le compte de la Société, des chèques émis par des tiers.
 - Constituer des dépôts au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de six (6) mois;
- Accomplir tous actes relatifs à des décisions prises ou des recommandations déjà émises par le Conseil d'Administration;
- Signer et accepter tous devis, commandes, contrats avec les fournisseurs de la Société ou avec des autres tiers à concurrence d'un montant de USD 100.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération.
- Signer tous contrats de fourniture ou de vente de la Part de la Société à concurrence d'un montant de USD 500.000, ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération.
- Ouvrir des comptes courants avec des banques, d'autres institutions financières ou des sociétés du GROUPE TE-LECOM ITALIA.
- Emprunter des fonds auprès des Sociétés du GROUPE TELECOM ITALIA à concurrence d'un montant de USD 1.000.000,- ou sa contre-valeur en autres devises par opération.
 - Recevoir toute somme qui soit due à la société de la part de toute Société, institution ou tiers quelconque.
 - Signer les bilans et les registrations des bilans de la société.
 - Représenter la Société dans les Assemblées des Actionnaires des filiales de la Sociétés avec pouvoir de sub-déléguer.
 - Représenter la Société pour l'accomplissement de toute formalité auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.
- Représenter la Société auprès de toute institution, basée à Luxembourg ou ailleurs, y compris pour les déclarations des impôts ou toutes autres déclarations et transaction y dessus.
- Représenter la Société dans tout procès, judiciaire ou arbritral, à Luxembourg ou ailleurs, où la Société soit requérant ou défendeur, négocier toute transaction. Il reste entendu que l'autorization préalable du Conseil d'Administration sera nécessaire pour commencer, arranger ou terminer toute cause.
 - Supervisionner et gérer les bureaux de la Société.
 - Rédiger et signer tout contract ou acte nécessaire pour l'exercice des pouvoirs de gestion journalière de la Société.
 - Déléguer ses pouvoirs à une ou plusieures personnes pour la durée et les buts qu'il/elle estimera opportuns.



c) a confirmé les pouvoirs conférés au Président du Conseil d'Administration M. de Rimini comme suit:

Le Président du Conseil d'Administration, agissant et signant seul, sera chargé de la gestion journalière de la Société et pourra engager la Société avec sa seule signature pour les opérations suivantes, qui seront par conséquant comprises dans la gestion journalière de la Société:

- Convoquer les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée des Actionnaires.
- Signer la correspondance courante.
- Effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant en USD ou en Euro de la société à concurrence de USD 250.000,- ou sa contre-valeur par opération.
 - Endosser pour dépôt, au nom et pour le compte de la Société, des chèques émis par des tiers.
 - Constituer des dépôts au nom et pour le compte de la Société, pour une durée maximale de six (6) mois;
- Signer et accepter tous devis, commandes, contrats avec les fournisseurs de la Société ou avec des autres tiers à concurrence d'un montant de USD 100.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération.
- Signer tous contrats de fourniture ou de vente de la part de la Société à concurrence d'un montant de USD 500.000, ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération.
- Ouvrir des comptes courants avec des banques, d'autres institutions financières ou des sociétés du GROUPE TE-LECOM ITALIA.
- Emprunter des fonds auprès des Sociétés du GROUPE TELECOM ITALIA à concurrence d'un montant de USD 1.000.000,- ou sa contre-valeur en autres devises par opération.
 - Recevoir toute somme qui soit due à la société de la part de toute Société, institution ou tiers quelconque.
 - Signer les bilans, annuels et intérimaires, de la Société et les registrations des dits bilans.
 - Représenter la Société dans les Assemblées des Actionnaires des filiales de la Sociétés avec pouvoir de sub-déléguer.
 - Représenter la Société pour l'accomplissement de toute formalité auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.
- Représenter la Société auprès de toute institution, basée à Luxembourg ou ailleurs, y compris pour les déclarations des impôts ou toutes autres déclarations et transaction y dessus.
- Représenter la Société dans tout procès, judiciaire ou arbritral, à Luxembourg ou ailleurs, où la Société soit requérant ou défendeur, négocier toute transaction. Il reste entendu que l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sera nécessaire pour commencer, arranger ou terminer toute cause.
 - Supervisionner et gérer les bureaux de la Société.
 - Rédiger et signer tout contract ou acte nécessaire pour l'exercice des pouvoirs de gestion journalière de la Société.
 - Déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes pour la durée et les buts qu'il/elle estimera opportuns.
- d) a conféré des pouvoirs conjoints au Président, M. de Rimini, avec l'Administrateur-Délégué, M. Armato, comme suit:

Les pouvoirs qui suivent exigeront la signature conjointe du Président du Conseil d'Administration et de l'Administrateur-Délégué, M. Armato:

- Effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant en USD ou en Euro de la société pour un montant plus haut que USD 250.000,- ou sa contre-valeur par opération.
- Signer et accepter tous devis, commandes, contrats avec les fournisseurs de la Société ou avec des autres tiers pour un montant plus haut que USD 100.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise et à concurrence de USD 1 million ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération.
- Signer et accepter tous devis, commandes, contrats, qui soient de bandwidth, avec les fournisseurs de la Société ou avec des autres tiers à concurrence d'un montant de USD 5 millions par opération.
- Signer tous contrats de fourniture ou de vente de la part de la Société pour un montant plus haut que USD 500.000,00 ou sa contre-valeur dans une autre devise et à concurrence d'un montant de USD 5 millions ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération.
- Engager ou révoquer fondés de pouvoir ou employés; signer tous documents, actes ou correspondance y connexes et fixer les termes et conditions d'engagement selon la politique approuvée par le Conseil d'Administration là-dessus.

LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A.

F. Armato

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007020923/2680/96.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04344. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.



Carla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.256.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45515 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger Notaire

Référence de publication: 2007020945/211/11.

(070014415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

LaSalle UK Ventures Property 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.034.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK VENTURES, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B116.220, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

here represented by Mrs. Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on December 19, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of LaSalle UK VENTURES PROPERTY 1 (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117034, incorporated pursuant to a notarial deed on June 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 17, 2006, number 1567. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on November 30, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and five thousand one hundred and sixty pound sterling (GBP 105,160.-), so as to raise it from its current amount of one hundred and ninety-seven thousand three hundred pound sterling (GBP 197,300.-) up to three hundred and two thousand four hundred and sixty pound sterling (GBP 302,460.-) through the issue of five thousand two hundred and fifty-eight (5,258) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The new shares are to be subscribed by LaSalle UK VENTURES, prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of one hundred and fifteen thousand six hundred and eighty pound sterling (GBP 115,680.-) (the «Contribution»). The amount one hundred and five thousand one hundred and sixty pound sterling (GBP 105,160.-) of the Contribution is to be allocated to the share capital, the amount of ten thousand five hundred and twenty pound sterling (GBP 10,520.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« Art. 5. first paragraph. The Company's share capital is set at three hundred and two thousand four hundred and sixty pound sterling (GBP 302,460.-) represented by fifteen thousand one hundred and twenty-three (15,123) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle UK VENTURES, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2006.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de LaSalle UK VENTURES PROPERTY 1 (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117034, constituée suivant acte notarié en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1567 au 17 août 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 30 novembre 2006, non encore publié.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq mille cent soixante livres sterlings (105.160,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cents livres sterlings (197.300,- GBP) jusqu'à trois cent deux mille quatre cent soixante livres sterlings (302.460,- GBP) par l'émission de cinq mille deux cent cinquante-huit (5.258) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterlings (20,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle UK VENTURES, prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de cent quinze mille six cent quatre-vingts livres sterlings (115.680,- GBP) (l'«Apport»). Du montant de l'apport, le montant de cent cinq mille cent soixante livres sterlings (105.160,- GBP) sera alloué au capital social et le montant de dix mille cinq cent vingt livres sterlings (10.520,- GBP) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1** er alinéa. Le capital social est fixé à la somme de trois cent deux mille quatre cent soixante livres sterlings (302.460,- GBP) représentée par quinze mille cent vingt-trois (15.123) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterlings (20,- GBP) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 909, fol. 63, case 12. — Reçu 1.721,23 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J.-J. Wagner.

Belvaux, le 19 janvier 2007.

Référence de publication: 2007022539/239/99.

(070015321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.692.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45697 on été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger Notaire

Référence de publication: 2007020948/211/11.

(070014348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Casa Natura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 123.787.

STATUTS

L'an deux mille sept, le huit janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.480,

représentée par son administrateur ayant pouvoir de signature individuelle, la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, elle-même représentée par deux de ses administrateurs à savoir, Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux et Madame Gisèle Klein, employée privée, demeurant à Belvaux, ici représentée par Monsieur Jeannot Mousel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2.- La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.117,

représentée par son administrateur ayant pouvoir de signature individuelle, la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, elle-même représentée par deux de ses administrateurs à savoir, Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux et Madame Gisèle Klein, employée privée, demeurant à Belvaux, ici représentée par Monsieur Jeannot Mousel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de CASA NATURA S.A.
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la détention, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre, ainsi que toutes prestations de services et de conseil, et toutes opérations dans le domaine du travail administratif, de l'intermédiaire commercial, du marketing et de l'investissement en tout genre.

La société a encore pour objets tous actes, transactions, opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilières, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toutes autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

- **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
 - Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Exceptionnellement, le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire qui suit la constitution.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances de la façon telle que définie à l'assemblée générale qui suit la constitution respectivement à toute assemblée générale qui modifierait le pouvoir d'engagement tel que défini lors de la constitution.

Surveillance

Art. 11. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actions présentes ou représentées, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs sont élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à une majorité simple des actions présentes ou représentées avec ou sans motif.



Assemblée Générale

- **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille sept.
- **Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque actionnaire de la société aura droit à chaque assemblée des actionnaires à un vote pour chaque action.

- **Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
 - Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations, et ce, pour la première fois en l'an 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., prédite, représentée par Monsieur Jeannot Mousel, prénommé.
- b) BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., précitée, représentée par Monsieur Jeannot Mousel, prénommé.
- c) LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., précitée, représentée par Monsieur Jeannot Mousel, prénommé.
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- HMS FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.



- 4. Est nommée président du conseil d'administration:
- INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., prédite
- 5. La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature isolée du Président du Conseil d'administration.
 - 6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:
 - L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, vol. 157S, fol. 42, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007022530/202/163.

(070015617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

3U Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 90.933.

Protokoll und Beschlüsse der Gesellschafter vom 20. Dezember 2006

1. Sitzverlegung

Die Gesellschafter beschließen einstimmig, dass die Gesellschaft zum 1. Januar 2007 Ihren Sitz an die Adresse 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg verlegt.

Die Gesellschafter beschließen weiterhin einstimmig, dass mit Wirkung zum 20. Dezember 2006 die Geschäftsführer Herrn Michael Schmidt und Herrn Roland Thieme durch Herrn Axel Rust mit Berufsadresse in 54, avenue de la Liberté in L-1930 Luxemburg, ersetzt wird. Die Dauer des Mandates ist begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Die Gesellschafter beschließen zum 1. Dezember 2006 den Verkauf ihrer 150 Anteile an die Gesellschaft INSTITUT FÜR ANGEWANDTE BETRIEBSWIRTSCHAFT HOLDING AG mit Geschäftsitz in L-1930 Luxemburg, 54, avenue de la Liberté und Handelsregisternummer RC B 61.845.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Dezember 2006.

3U TELECOM S.à r.l.

Unterschrift

Un mandataire

Référence de publication: 2007020956/1333/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Sartay Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.577.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 23 janvier 2007 que:

ST KILDA S.A., société de droit de Niue, ayant son siège social Suites 21/22 Maluaga, Alofi, a cédé 500 parts sociales de SARTAY FINANCE S.à r.l. en faveur de NORTOWN HOLDING S.A., société de droit de la République du Panama, ayant son siège social East 53rd Street, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.



Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007020908/6960/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Anais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.319.

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANAIS S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.319, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence Luxembourg, en date du 20 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 468 du 18 novembre 1994,

dont les statuts ont été modifiés par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 647 du 11 septembre 2000, contenant notamment la conversion de la devise d'expression du capital social du franc luxembourgeois en euro,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2006, en voie de formalisation.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Yvon Logelin, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence de 7.030.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 7.130.000,- EUR, par la création et l'émission de 21.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 3.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
 - 4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
 - 5.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des quatre mille (4.000) actions représentant le capital social de cent mille euros (100.000,- EUR).



Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions trente mille euros (7.030.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à sept millions cent trente mille euros (7.130.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt et un mille (21.000) actions ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et constate que les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre la société anonyme de droit luxembourgeois SOGEBIS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57.709, ici représentée par Monsieur Yvon Logelin, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, à la souscription des 21.000 actions nouvelles.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Souscription - Libération

Les vingt et un mille (21.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par la société anonyme SOGEBIS S.A., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées moyennant apport du bien immobilier ci-après désigné, à savoir:

Désignation

Une maison d'habitation avec place le tout sis à Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute, sous le numéro 711/2541, au lieu-dit: «boulevard Grande-Duchesse Charlotte», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 06 ares 23 centiares.

Origine de propriété

La société anonyme SOGEBIS S.A., prédésignée, est devenue propriétaire du bien immobilier ci-avant mentionné suivant acte de constitution reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 27 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 16 avril 1997, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 24 janvier 1997, volume 1488, numéro 45.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Nicolas M. Vainker, demeurant à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à EUR 7.030.000,- répartie sur 21.000 actions émises par la société.

De ce fait, je peux donner mon accord à ce que cet apport soit évalué à EUR 7.030.000,- correspondant au moins au capital souscrit de EUR 7.030.000,- réparti sur 21.000 actions émises par la société et représentant 84% du capital social de la société.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2006.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à sept millions cent trente mille euros (7.130.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec



Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Becca, Y. Logelin, E. Lux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2006, vol. 540, fol. 10, case 10. — Reçu 70.300 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007022550/231/109.

(070015403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Sartay Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.577.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 23 janvier 2007

Monsieur François Bourgon, juriste, demeurant 38, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, a été nommé gérant unique avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Eddy Dôme, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020909/6960/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Cadlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 104.525.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 14 décembre 2006

Il a été décidé

d'accepter les démissions de Messieurs

- Marc Boudreau, né le 14 janvier 1962 à Sept-lles, Canada, demeurant 153 Mortlake Avenue, Saint-Lambert, Québec, J4P 3C2 Canada;
- Jean Lamothe, né le 1 er février 1961 à Shawinigan, Canada, demeurant 128, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France;

de leur poste de gérants de la société, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à cette date.

Il a été décidé

de nommer comme gérants de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pierre Duhaime, né le 18 avril 1936, à Valleyfield, Canada, demeurant 354 rue Corot, Verdun, H3E 1L6, Canada;
- M. Yves Baguette, né le 2 janvier 1972, à Rocourt, Belgique, demeurant 101/2, rue de la Station, Blegny, 4670, Belgique.

Il en résulte des résolutions prises ci-dessus que le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- M. Pierre Duhaime,
- M. J. Bradley Unsworth,
- M. Yves Baguette
- M. Kuy Ly Ang

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2006.



Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020912/7138/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Exmar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 35.901.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue extraordinairement au siège social en date du 29 décembre 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de renouveler les mandats en tant qu'Administrateurs de Messieurs Nicolas Saverys, Patrick De Brabandere, Patrick Janssens, Michel Bouckaert et Peter Verstuyft et de Madame Linda Maes pour 3 années jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de ne pas renouveler le mandat en tant que réviseur d'entreprises de KPMG AUDIT, Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020910/1212/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Novator Finance Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.264.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 décembre 2006 que:

- Monsieur Alain Lam, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit, demeurant professionnellement 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
 - Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant professionnellement 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Ont remis leurs démissions en tant que Gérants de la société à compter de ce 27 décembre 2006 et que celles-ci ont été acceptées.

Et que

- Monsieur Pierre-François Wery, domicilié professionnellement, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen;
- Monsieur Sigthor Sigmarsson, domicilié professionnellement, 42, Sigtun, 105 Reykjavik, en Islande ont été nommés Gérants à partir de ce 27 décembre 2006 pour une durée de mandat illimitée.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007020885/802/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.



OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 912.850,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 116.601.

In the year two thousand and six, on the first day of December at 9.00 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG EPOF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 116.601, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1482 dated August 2, 2006. The Articles of Association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 10, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company):

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., an exempted limited partnership organised under the law of Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 912,850.- represented by 36,514 Shares, divided into (i) 31,350 Ordinary Shares, (ii) 1 Class A Share, (iii) 1 Class B Share, (iv) 5,157 Class C Shares, (v) 1 Class D Share, (vi) 1 Class E Share, (vii) 1 Class F Share, (viii) 1 Class G Share and (ix) 1 Class H Share, having a nominal value of EUR 25.- each, by an amount of EUR 542,125.-, so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,454,975.-, by way of the creation and issue of 21,685 new Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- each, in consideration for a payment in kind;
 - 2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and payment of the consideration for the capital increase;
 - 3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles);
 - 4. Amendment of article 17.3 of the Articles;
- 5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.
 - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of EUR 912,850. (nine hundred and twelve thousand eight hundred and fifty euros) represented by 36,514 (thirty-six thousand five hundred and fourteen) Shares, divided into (i) 31,350 (thirty-one thousand three hundred and fifty) Ordinary Shares, (ii) 1 (one) Class A Share, (iii) 1 (one) Class B Share, (iv) 5,157 (five thousand one hundred and fifty-seven) Class C Shares, (v) 1 (one) Class D Share, (vi) 1 (one) Class E Share, (vii) 1 (one) Class F Share, (viii) 1 (one) Class G Share and (ix) 1 (one) Class H Share, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by an amount of EUR 542,125.- (five hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-five euros), so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,454,975.- (one million four hundred and fifty-four thousand nine hundred and seventy-five euros), by way of the creation and issue of 21,685 (twenty-one thousand six hundred and eighty-five) new Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, in consideration for a payment in kind.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to (i) subscribe for 21,685 (twenty-one thousand six hundred and eighty-five) new Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan receivables having an aggregate value of EUR 542,126.75 (five hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-six euros seventy-five cents), held by the Sole Shareholder against OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg limited liability company



(société à responsabilité limitée) having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number RCS B 118.874 (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate fair market value of EUR 542,126.75 (five hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-six euros seventy-five cent), of which EUR 542,125.- (five hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-five euros) shall be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 1.75 (one euro seventy-five cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company as of the date hereof.

Such certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Shareholder declares that:

- 1. it is the owner of the Contributed Assets:
- 2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
- 3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
- 4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
 - 5. the Contributed Assets are freely transferable; and
- 6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital and the share premium account of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The corporate capital of the Company is fixed at one million four hundred fifty-four thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 1,454,975.-) represented by fifty-eight thousand one hundred ninety-nine (58,199) shares (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespective of their class, the Share) having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, divided into (i) thirty-one thousand three hundred fifty (31,350) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one (1) class A «tracker» share (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) one (1) class B «tracker» share (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) five thousand one hundred fifty-seven (5,157) class C «tracker» shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) twenty-one thousand six hundred eighty-six (21,686) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) one (1) class F «tracker» share (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) one (1) class G «tracker» share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (ix) one (1) class G «tracker» share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (ix) one (1) class H «tracker» share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class G Shares and Class H Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and class H Shares (collectively the Tracker Shares and individually a Tracker Share) shall track the performance and return of the underlying assets which it tracks.

The Company may also create and issue additional Tracker Shares that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

- «17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:
- (a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;



- (b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDING S.à r.l. (the «Class C Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (the «Class D Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (d) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 7,600.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre à 9.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique OCM LUXEMBOURG EPOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.601, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le 3 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1482 du 2 août 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifies pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 10 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., une société du droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société:
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 912.850,- représenté par 36.514 Parts Sociales, divisées en (i) 31.350 Parts Sociales Ordinaires, (ii) 1 Part Sociale de Classe A, (iii) 1 Part Sociale de Classe B (iv) 5.157 Parts Sociales de Classe C, (v) 1 Part Sociale de Classe D, (vi) 1 Part Sociale de Classe E, (vii) 1 Part Sociale de Classe F, (viii) 1 Part Sociale de Classe G et (ix) 1 Part Sociale de Classe H, ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune,



d'un montant de EUR 542.125,-, afin de porter le capital social de la Société à EUR 1.454.975,-, par la création et l'émission de 21.685 nouvelles parts sociales de Classe D «traker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, en contrepartie d'un paiement en nature;

- 2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital;
 - 3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts);
 - 4. Modification de l'article 17.3 des Statuts;
- 5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.
 - III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 912.850,- (neuf cent douze mille huit cent cinquante euros) représenté par 36.514 (trente-six mille cinq cent quatorze) Parts Sociales, divisées en (i) 31.350 (trente-et-un mille trois cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires, (ii) 1 (une) Part Sociale de Classe A, (iii) 1 (une) Part Sociale de Classe B (iv) 5.157 (cinq mille cent cinquante-sept) Parts Sociales de Classe C, (v) 1 (une) Part Sociale de Classe D, (vi) 1 (une) Part Sociale de Classe E, (vii) 1 (une) Part Sociale de Classe F, (viii) 1 (une) Part Sociale de Classe G et (ix) 1 (une) Part Sociale de Classe H, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, d'un montant de EUR 542.125,- (cinq cent quarante-deux mille cent vingt-cinq euros), afin de porter le capital social de la Société à EUR 1.454.975,- (un million quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros), par la création et l'émission de 21.685 (vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de Classe D «traker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un paiement en nature.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 21.685 (vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de Classe D «traker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature de créances sur un prêt ayant une valeur totale de EUR 542.126,75 (cinq cent quarante-deux mille cent vingt-six soixante-quinze euros), détenues par l'Associé Unique à l'encontre de OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.874 (les Apports).

Les Apports ont une valeur de marché totale de EUR 542.126,75 (cinq cent quarante-deux mille cent vingt-six euros soixante-quinze cents) dont EUR 542.125,- (cinq cent quarante-deux mille cent vingt-cinq euros) seront alloués au compte capital de la Société et EUR 1,75 (un euro soixante-quinze cent) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique a fourni la preuve de la valeur des Apports en remettant au notaire instrumentant un certificat des gérants de la Société à la date de ce jour. Le rapport desdits gérants, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare également que:

- 1. il est le propriétaire de ses Apports;
- 2. il a le pouvoir de disposer de ses Apports;
- 3. aucun de ses Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
- 4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;
 - 5. ses Apports sont librement transférables; et
- 6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec ses Apports dans le capital social et le compte prime d'émission de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à un million quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.454.975,-) représenté par cinquante-huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf (58.199) parts sociales (collectivement et sans tenir compte de leur classe les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale) divisées en (i) trente et un mille trois cent cinquante (31.350) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (ii) une (1) part sociale de Classe A «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iv) cinq mille cent cinquante-sept (5.157) parts sociales de Classe C



«traker» (collectivement les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), (v) vingt et un mille six cent quatre-vingt-six (21.686) parts sociales de Classe D «traker» (collectivement les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (vi) une (1) part sociale de Classe E «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vii) une (1) part sociale de Classe F «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (viii) une (1) part sociale de Classe G «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe H «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toute souscrites et entièrement libérées. Chaque Parts Sociales de Class A, de Class B, de Class C, de Class D, de Class E, de Class F, de Class G et de Class H (collectivement les Parts sociales Tracker et individuellement une Part Sociale Tracker) tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

La Société pourra également créer et émettre des Parts sociales Tracker supplémentaires qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

- «17.3 Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:
- (a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le «Revenu Net d'Investissement»), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les «Coûts d'Investissement»), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;
- (b) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDING S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe C»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;
- (c) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe D»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;
- (d) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 7.600,-



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 10, case 3. — Reçu 5.421,27 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007022586/242/295.

(070015632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Amber International Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 100.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2006 que:

- Monsieur Alain Lam, Administrateur de sociétés, demeurant 24, rue du Docteur Ernest Feltgen, L-7531 Mersch.
- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit, résidant 45, rue du Centre, B-6637 Fauvillers;
- Monsieur David De Marco, Directeur, résidant 12, route de Medernach, L-9186 Stegen;

Ont remis leurs démissions en tant que Gérants de la société à compter de ce 28 décembre 2006 et que celles-ci ont été acceptées.

Et que

- Monsieur Pierre-François Wery, domicilié professionnellement, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.
- Monsieur Sigurgeir Gudlaugsson, domicilié professionnellement, 42, Sigtun, 105 Reykjavik, en Icelande ont été nommés Gérants à partir de ce 28 décembre 2006 pour une durée de mandat illimitée.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007020884/802/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Samson Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 110.310.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 décembre 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit, domicilié professionnellement, 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
 - Monsieur Jeremy Thompson, résidant Haute Rive, 2 Queen's Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 1 PT;
 - Monsieur Tomas Otto Hansson, résidant 93, Baejargil, 210 Gardabaer, Islande;

Ont remis leurs démissions en tant que Gérants de la société à compter de ce 27 décembre 2006 et que celles-ci ont été acceptées.

Et que

- Monsieur Pierre-François Wery, domicilié professionnellement, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.



- Monsieur Sigthor Sigmarsson, domicile professionnellement, 42, Sigtun, 105 Reykjavik, en Islande ont été nommés Gérants de catégorie A à partir de ce 27 décembre 2006 pour une durée de mandat illimitée.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007020886/802/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.512.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.982.

Par résolution signée en date du 15 décembre 2006, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2136 Luxembourg, de son poste de gérant de type B avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de type B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020887/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

ParLyo Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.624.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Boris Bonnin, employé privé, demeurant à F-57140 Woippy, 125, rue de Briey, né à Metz (France), le 1 ^{er} février 1973.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente d'articles cadeaux, d'articles de lustrerie, de décoration et d'arts de la table.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de CYCNUS II S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.



L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.



Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrétés, l'associé unique, Monsieur Boris Bonnin, prénommé, déclare souscrire les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,-EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée pour une durée indéterminée par:
- Monsieur Boris Bonnin, employé privé, demeurant à F-57140 Woippy, 125, rue de Briey, né à Metz (France) le 1 er février 1973.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Bonnin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, vol. 157S, fol. 44, case 12. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007022445/230/111.

(070013933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Operspec S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 16.316.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement en date du 22 décembre 2006

La démission d'ELPERS & CO, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que Commissaire de la société, a été acceptée.

Le mandat du Commissaire a été nommé en remplacement du commissaire démissionnaire. La société suivante a été nommée:

CD-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 3, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

Le mandat se terminera lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2007.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.



Pour extrait conforme Pour la société Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020891/1458/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Energy C.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 100.428.

Les annexes enregistrées le 23 janvier 2007 (complémentaire au dépôt du bilan au 30 juin 2006, déposé le 19 décembre 2006, L060140148.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007020761/1656/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08156. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Atos Medical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 104.334.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 8 janvier 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de Madame Sarah Rayson, avec adresse professionnelle au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

De plus, il a été décidé de classifier les gérants suivants en gérants de classe A:

- Noëlla Antoine
- Pascale Nutz
- Ingrid Moinet

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020888/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Base 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.581.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 novembre 2006 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo lantaffi, Administrateur démissionnaire.
- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur démissionnaire.
 - L'Assemblée renouvelle le mandat échu de Monsieur José-Marc Vincentelli, Président du Conseil d'Administration. Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Le domiciliataire

Référence de publication: 2007020911/58/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Lux Logistics 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang. R.C.S. Luxembourg B 109.676.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 10 janvier 2007.

Pour LUX LOGISTICS 24 S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020757/1519/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

GloboSell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang. R.C.S. Luxembourg B 109.669.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 10 janvier 2007.

Pour GloboSell S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020758/1519/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

ParLyo Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.624.

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ParLyo PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., a private limited company established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 120.822, represented by Mr Aris Serbetis (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Florent Trouiller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given on the 18th of December 2006,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.



Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (société à responsabilité limitée) denominated PARLYO PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.624, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, incorporated under the name SHIP ROCK INVESTMENTS S.A. pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx, dated 4 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1893 of 9 October 2006, amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, dated 1 December 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 31,000. (thirty-one thousand euros) by an amount of EUR 23,498.- (twenty-three thousand four hundred ninety-eight euros) to an amount of EUR 54,498.- (fifty-four thousand four hundred ninety-eight euros) by the issuance of 758 (seven hundred fifty-eight) new shares with a par value of EUR 31.- (thirty-one euros) each and to pay a share premium of EUR 20.- (twenty euros).

Second resolution

The Sole Shareholder declares that it wishes to subscribe to the increase of the share capital decided under the first resolution, represented by 758 shares with a nominal value of EUR 31.- and that it fully pays up such share together with a share premium in the aggregate amount of EUR 20.- to be allocated to the premium reserve of the Company, by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company, of a value of EUR 23,518.- (the Claim);

The value of the above contribution has been certified to the undersigned notary as follows:

It results from a valuation report drawn up on 18 December 2006 by the Company:

«The value of the Claim to be contributed to the Company has been established according to calculations based on generally accepted financial evaluation and accounting principles. Following these calculations, the Company confirms that the Claim to be contributed is worth at least EUR 23,518.- (twenty-three thousand five hundred eighteen euros) and corresponds to the value of 758 (seven hundred fifty-eight shares) to be issued by the Company, having a par value of EUR 31.- (thirty-one euros), together with an issued premium in the aggregate amount of EUR 20.- (twenty euro).»

It results likewise from another certificate issued on 18 December 2006 by the Sole Shareholder:

- «The undersigned, PARLYO PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.463 (the Company), does hereby confirm that:
- 1. The Company is owed a debt by PARLYO PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.624 (PARLYO PROPERTY INVESTMENTS) amounting to EUR 39,424.- and PARLYO PROPERTY INVESTMENTS wishes to convert a part of this debt amounting to EUR 23,518.- into equity held by the Company in PARLYO PROPERTY INVESTMENTS (the Claim).
 - 2. The Claim held by the Company is not encumbered with any pledge or charge;
 - 3. there are no rights presently in force entitling any person to request and/or obtain a pledge or charge on the Claim;
 - 4. the Claim has not been seized; and
- 5. the Claim is freely transferable in favour of PARLYO PROPERTY INVESTMENTS, the share capital of which will be increased by way of a contribution in kind of the Claim.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the increase and subscription of the share capital and grants power and authority to any manager of the Company, with power of substitution, to proceed to the registration of the newly issued share and the holder in the share register of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 54,498.- (fifty-four thousand four hundred ninety-eight euros) represented by 1,758 (one thousand seven hundred fifty-eight) shares with a nominal value of EUR 31.- (thirty-one euros) each.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of



the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

PARLYO PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, enregistrée sous le numéro B 120.822 du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M. Aris Serbetis (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Florent Trouiller, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2006,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée PARLYO PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.624, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, constituée son le nom SHIP ROCK INVESTMENTS S.A. selon acte du notaire Maître Henri Hellinckx du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1893 du 9 octobre 2006, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, en date du 1 er décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel elle déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) par un montant de EUR 23.498,- (vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros) à un montant de EUR 54.498,- (cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros) par l'émission de 758 (sept cent cinquante-huit) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune et de payer une prime d'émission de EUR 20,- (vingt euros).

Seconde résolution

L'Associé Unique déclare vouloir souscrire à l'augmentation de capital décidée à la première résolution, représentée par 758 parts sociales avec une valeur nominale de 31,- EUR et entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de 20,- EUR à être affectée à la réserve de la Société, par un apport en nature consistant en une créance contre la Société, d'une valeur de 23.518,- EUR (la Créance).

La valeur de l'apport précitée a été certifiée au notaire soussigné comme suit:

Il résulte d'un rapport d'évaluation rédigé le 18 décembre 2006 par la Société:

«La valeur de la Créance à apporter à la Société a été établie selon des calculs basés sur les principes financiers et comptables d'évaluation généralement acceptés. Suivant ces calculs, la Société confirme que la Créance à apporter équivaut au moins à 23.518,- EUR (vingt-trois mille cinq cent dix-huit euros) et correspond à la valeur de 758 (sept cent cinquante-huit parts sociales) à émettre par la Société, ayant une valeur de 31,- EUR (trente et un euros), ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de 20,- EUR (vingt euros).»

Il résulte d'un autre certificat émis le 18 décembre 2006 par l'Associé Unique:

«La soussignée, PARLYO PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 108.463 du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société) confirme ce qui suit:

- 1. La Société a une dette contre PARLYO PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 118.624 du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (PARLYO PROPERTY INVESTMENTS) d'un montant de 39.424,-EUR et PARLYO PROPERTY INVESTMENTS veut convertir une partie de cette dette d'un montant de 23.518,- EUR en capital détenu par la Société dans PARLYO PROPERTY INVESTMENTS (la Créance).
 - 2. La Créance détenue par la Société n'est pas grevée de nantissement ou de dette;
- 3. Il n'y a pas de droit actuellement existant permettant à une personne de demander et/ou d'obtenir un nantissement ou une dette sur la Créance;
 - 4. La Créance n'a pas été saisie;



5. La Créance est librement transférable en faveur de PARLYO PROPERTY INVESTMENTS, le capital social de cette société sera augmenté par voie d'apport en nature de la Créance.»

Troisième résolution

L'associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société pour refléter l'augmentation de capital et la souscription au capital social et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, avec pouvoir de substitution, pour procéder à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et du détenteur dans le registre des associés de la Société.

Quatrième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 54.498,- (cinquante-quatre mille quatre cent quatrevingt-dix-huit euros) représenté par 1.758 (mille sept cent cinquante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Trouiller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 25, case 1. — Reçu 235,18 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007020857/230/154.

(070013932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Dretschler.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 100.284.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 10 janvier 2007.

Pour DRETSCHLER.COM S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020759/1519/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Drei Flügel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 72.589.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 15 décembre 2006 que:

- ont été réélus aux fonctions d'Administrateurs de la société:
- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle
- Maître Lydie Lorang, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;
- Maître Marianne Goebel, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
- a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:
- la société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.



Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes de la société prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020890/317/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Delano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 181, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 53.053.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que le rapport de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020748/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00459. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Bucci Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.667.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020749/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Orco Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020750/1273/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03034. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.



Immobilière Wagner & Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.910.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2007020744/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00445. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

F.C.L. Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.276.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que le rapport de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020745/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00448. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Meubles Decker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.552.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que le rapport de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020746/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00455. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Eurinco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Leon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 79.572.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature Mandataire

Référence de publication: 2007020747/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00457. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Orco Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2007020751/1273/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03037. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Quilvest European Partners SICAR S.A., Société Anonyme,

(anc. Quilvest Managers Sicar S.A.).
Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 113.121.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Miss Zivana Krusic, employee, residing in Luxembourg,

acting in her capacity of representative of the Corporation of QUILVEST EUROPEAN PARTNERS SICAR S.A. (the «Company»), a société d'investissement en capital à risque, having its registered office in L-1660 Luxembourg, 84, Grandrue, registered at the Registre de Commerce under the number RCS Luxembourg B 113,121, incorporated by deed of the undersigned notary on 28th December 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 115 of 17th January 2005, and whose articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on 24th February 2006, published in the Mémorial, number 579 of 20th March 2006.

by virtue of the authority conferred on her a resolution adopted by the Board of Directors of the Company on November 29, 2006, which resolutions, signed ne varietur by the representative and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- I. The issued capital of the Company is set at Euro thirty-one thousand (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of Euro ten (EUR 10.-) per share.
- II. That pursuant to Article five (5) of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed Euro thirty million (EUR 30,000,000.-) divided into three million (3,000,000) shares with a par value of Euro ten (EUR 10.-) per share and that pursuant to the same Article five (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.
- III. That the Board of Directors of the Company, in its meetings of November 29, 2006 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article five (5) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of one million ninety-six thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,096,350.-) from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one million one hundred twenty-seven thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,127,350.-) by the issuance of eighty nine thousand ten (89,010) A1 shares, five thousand (5,000) A2 shares, four thousand three hundred forty three (4,343) B1.1 shares, three thousand eight hundred thirteen (3,813) B4.1 shares, one thousand nine hundred fifty-three (1,953) B5.1 shares, one thousand three hundred eighty-seven and (1,387) B6.1 shares, nine hundred seventy-three (973) B7.1 shares, two thousand seven hundred four (2,704) B8.1 shares and four hundred fifty-two (452) B9.1 shares with ten Euros (EUR 10.-) each, no preferential right being reserved for existing shareholders.



IV. That all these shares have been entirely subscribed and fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash, so that the total amount of one million ninety six thousand three hundred eighty-three Euro and seventy-three cents (EUR 1,096,383.73), whereof of one million ninety-six thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,096,350.-) are allocated to the capital and thirty-three Euro and seventy-three (EUR 33.73) are allocated to the share premium. The proof of such payments has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

V. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

«The subscribed share capital is set at one million one hundred twenty-seven thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,127,350.-) divided into one hundred twelve thousand seven hundred thirty-five (112.735) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share.»

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Zivana Krusic, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante de QUILVEST EUROPEAN PARTNERS SICAR S.A. (la «Société»), une société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 17 janvier 2006 et enregistré au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 113.121 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 579 du 20 mars 2006,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 29 novembre 2006, un exemplaire de ladite résolution, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action.
- II. Qu'en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à capital social autorisé est fixé à trente millions d'Euros (EUR 30.000.000,-) divisé en trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article cinq (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.
- III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 29 novembre 2006 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un million quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante Euros (EUR 1.096.350,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à un million cent vingt-sept mille trois cent cinquante Euros (EUR 1.127.350,-) par l'émission de quatre-vingt-neuf mille dix (89.010) actions A1, cinq mille (5.000) actions A2, quatre mille trois cent quarante-trois (4.343) actions B1.1, trois mille huit cent treize (3.813) actions B4.1, mille neuf cent cinquante-trois (1.953) actions B5.1, mille trois cent quatre-vingt-sept (1.387) actions B6.1, neuf cent soixante-treize (973) actions B7.1, deux mille sept cent quatre (2.704) actions B8.1 et quatre cent cinquante-deux (452) actions B9.1 avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, sans réserver de droit de préférence aux actionnaires existants.
- IV. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total d'un million quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-trois Euros et soixante-treize cents (EUR 1.096.383,73) dont un montant d'un million quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante Euros (EUR 1.096.350,-) est alloué au capital et un montant de trente trois Euros et soxante treize cents (EUR 33,73) est alloué au



poste prime d'émission. La preuve de ces versements en numéraire a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Le Capital social de la Société est fixé à un million cent vingt-sept mille trois cent cinquante Euros (EUR 1.127.350,-) divisé en cent douze mille sept cent trente-cinq (112.735) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Z. Krusic, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 909, fol. 66, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

J.-J. Wagner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2007.

Référence de publication: 2007022543/239/116.

(070015327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

The Shipowners' Mutual Strike Insurance Association Europe, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.025.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à l'Hôtel Le Royal en date du 28 juin 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de THE SHIPOWNERS' STRIKE INSURANCE AS-SOCIATION EUROPE au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021013/4685/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

DVGS International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 16, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 76.127.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 2 janvier 2007.

Pour DVGS INTERNATIONAL S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020754/1519/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05617. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.



Bertralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3426 Dudelange, 12, rue Nic Bodry. R.C.S. Luxembourg B 76.247.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020742/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00439. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Aclee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.667.

Extrait des résolutions des gérants du 17 janvier 2007

Les gérants de la Société ont décidé en date du 17 janvier 2007 de transférer le siège social de la Société de son emplacement actuel au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 1 er janvier 2007.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour extrait analytique conforme

J. de Patoul

Référence de publication: 2007020959/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07333. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Bears & Sons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020752/1273/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03060. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Bears & Sons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020753/1273/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03056. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck